

Madame, Monsieur,

Vous êtes admis au Service d'Accueil des Urgences (S.A.U.).

L'équipe médicale et soignante vous souhaite la bienvenue et s'engage à vous apporter les soins, l'aide, le réconfort et l'attention nécessaires à votre état de santé.

Présentation du service

Le Service d'Accueil des Urgences (S.A.U) du Centre Hospitalier de BRIVE est ouvert 24H/24H, 365 jours par an.

L'accueil

Un adjoint administratif est plus particulièrement chargé d'assurer votre prise en charge administrative. Pour cela vous devrez lui présenter vos cartes vitale et mutuelle ainsi qu'une pièce d'identité.

Un(e) infirmier(e) d'accueil vous reçoit et :

- s'informe du motif de votre visite,
- évalue votre état de santé,
- vous oriente dans une zone de soins,
- fait la liaison entre vous, les personnes qui vous accompagnent et l'équipe de soins.

Les soins

Selon la gravité de votre état, vous êtes admis(e) dans une salle d'examen, ou dans une salle d'attente en attendant votre prise en charge.

L'infirmier(e) et l'aide-soignant(e) vous aident à vous installer.

L'infirmier(e) prend votre tension artérielle, votre température et évalue votre douleur.

Le médecin vous examine et, selon les cas, vous prescrit des examens (radiographies, bilan sanguin, électrocardiogramme...).

L'attente

LES DÉLAIS D'ATTENTE PEUVENT VOUS SEMBLER TRÈS LONGS, CEPENDANT ILS SONT INCONTOURNABLES ET LIÉS :

- au temps nécessaire à la réalisation et l'obtention des résultats des examens (radiographies, bilan sanguin...),
- à des priorités dans la prise en charge des patients en raison de leur état de santé,
- au nombre de patients présents dans le service,
- selon la disponibilité du médecin SAMU/SMUR et d'un lit en service de soins.

Les accompagnants

Une salle d'attente, des toilettes, un distributeur de boissons sont à votre disposition dans le hall du service.

► La boutique

La boutique est située au rez-de-chaussée dans le hall d'entrée de l'hôpital général. Vous y trouverez des journaux, des revues, des timbres, des cartes téléphoniques...

► Les repas

Les accompagnants peuvent se rendre au restaurant hospitalier, situé au rez-de-chaussée du bâtiment principal :

- Déjeuner de 11h30 à 14h00.

Le règlement des repas s'effectue sur place, en espèces ou par chèque.

Une fois les soins réalisés, les accompagnants peuvent rester auprès du patient, s'il le désire et si l'activité du service le permet.

La sortie

Après avoir reçu vos soins, vous êtes :

- soit hospitalisé à l'UHCD ou dans un autre service,
- soit vous retournez chez vous avec tous les documents nécessaires (ordonnance, feuille de surveillance, rendez-vous...) :
 - seul,
 - accompagné,
 - en taxi, VSL ou ambulance sur prescription médicale.

Pour tout besoin ultérieur, contacter le secrétariat.

SERVICE D'ACCUEIL DES URGENCES

Accueil

Tél: 05 55 92 60 09

Secrétariat

Tél: 05 55 92 77 94 - Fax: 05 55 92 79 45